

M. MCKINNON: En effet. Il y a une réduction de 50 p. 100 sur les pommes apprêtées.

L'hon. M. CAMPBELL: M. McKinnon pourrait-il traiter des produits industriels? Il dit qu'il y a une réduction maximum sur les produits naturels exportés aux États-Unis. Voudrait-il donner quelques précisions?

M. MCKINNON: Cela dépend jusqu'où nous devons remonter avant de classer un article dans la catégorie des produits industriels. Si vous considérez les produits chimiques comme des produits industriels...

L'hon. M. CAMPBELL: Je les considère comme tels.

M. MCKINNON: Nous avons obtenu une réduction sensible des droits de douane sur un certain nombre de produits chimiques lourds, tel l'acide acétique, exportés aux États-Unis. En somme, nous avons obtenu des réductions très appréciables sur quinze ou vingt produits chimiques exportés aux États-Unis. En ce qui concerne les bas métaux, je vous donnerai comme exemple les barres, blocs et lingots d'aluminium sur lesquels on a réduit les droits de 3 à 2c; sur les pièces de laminoirs qui ont, évidemment, subi plusieurs transformations industrielles, la réduction des droits est de 6 à 3c. Des réductions semblables ont été consenties sur le nickel et le zinc. Sur la liste des produits industriels du bois figurent de 10 à 15 articles que le Canada peut produire en grande quantité à un bon prix.

Le PRÉSIDENT: Le papier-journal entre-t-il en franchise?

M. MCKINNON: Oui. Évidemment. La liste comporte de nombreuses réductions tarifaires sur le papier et sur les produits du bois, et deux ou trois réductions appréciables sur les articles métalliques. Les articles métalliques non prévus ailleurs peuvent, évidemment, comprendre mille catégories d'articles. Il en est de même pour le caoutchouc synthétique. Avez-vous d'autres produits en vue, M. Kemp?

M. KEMP: Les appareils électriques.

M. MCKINNON: La réduction sur les appareils munis d'un élément électrique est de près de 50 p. 100. Sur les poêles électriques, etc., la réduction est de 17½ à 10 p. 100. Si ces détails semblent un peu vagues, c'est que depuis notre retour de Genève nous avons appris qu'une maison de commerce de la province de Québec a reçu une commande de près d'un million et demi de dollars pour des poêles d'un certain modèle. Je m'efforce de m'en tenir aux généralités pour ne pas avoir à citer des noms de maisons de commerce. Ces poêles ont été mis en vente dans l'Ouest central. Il y a un an ou deux, nous n'avions aucun débouché pour cette marchandise aux États-Unis.

L'hon. A. L. BEAUBIEN: S'agit-il de poêles électriques?

M. MCKINNON: Non, pas dans ce cas. Je pourrai cependant vous apporter plus tard des exemples qui ont trait aux appareils électriques. Je parle d'un article fabriqué au Canada, qu'il y a deux ans nous ne pouvions vendre aux États-Unis, mais pour lequel les fabricants reçoivent maintenant, ou comptent recevoir, une demande active. Ces commandes représentent une valeur d'un million à un million et demi de dollars, sur laquelle les droits de douanes viennent d'être abaissés en vertu de l'accord. Je me rappelle aussi qu'en une autre occasion on a expédié à titre d'essai, six ou huit appareils électriques. Il en est résulté une commande de 1,500 de ces appareils. Ils sont très en demande là-bas. Nous n'avions jamais songé à les exporter, et on n'y songerait guère normalement, vu que les États-Unis produisent eux-même un grand nombre d'appareils électriques. Or la demande est très forte et, bien que nous ne connaissions pas cet appareil,